

Faux resultats d'examen

Par MajinWill, le 14/07/2006 à 00:22

Texte supprimé

Par woodgecko, le 14/07/2006 à 01:06

un dédommagement ... voilà qui me parait difficile à mettre en oeuvre . en plus ils ont été plutôt rapides pour t'informer . je comprends que tu aies eu une grosse déception , mais c'est un peu maigre comme préjudice pour réclamer de l'argent .

Par Camille, le 14/07/2006 à 23:52

Bonsoir,

A mon humble avis, la réponse pourrait être oui si vous démontriez un préjudice concret : souscription ferme et définitive d'un prêt pour payer vos études, frais que vous auriez déjà engagé pour louer un appart et qui ne seraient pas récupérables, ou frais d'annulation de tout ça. Sinon...

Le préjudice moral de votre joie déçue est difficilement chiffrable par un tribunal. Quant aux bouteilles de champagne que vous avez débouché pour fêter la victoire, là malheureusement, vous en serez de votre poche...